

Approbation de la soutenabilité de l'offre de formation
2022-2026 pour la Faculté Sciences et Ingénierie et pour la
Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 29 mars 2022

Délibération 2022/03/CFVU – 37

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la soutenabilité de l'offre de formation 2022-2026 pour la Faculté Sciences et Ingénierie et pour la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain.

Toulouse, le 29 mars 2022

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Soutenabilité Offre de formation 2022-2026



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Soutenabilité : travail effectué

- Saisie OF 22-26 dans SGCE en mode accréditation
- Vérification automatique des saisies : SE + coefficients de répartition
- Corrections
- Vérifications de la soutenabilité grâce aux panneaux de bilan de SGCE.

Vérification de la saisie des arbres de choix

Vérification de la structure des arbres de choix

- Durée formation ≠ 1
- Formation sans arbre de choix
- Formation ECTS ≠ 60
- Formation ECTS ≠ ECTS moyen étudiant
- Présentiel formation > 1 x la norme
- Présentiel formation < 0.5 x la norme
- Présentiel formation ≠ Présentiel moyen étudiant formation
- Charge formation = 0
- Choix sans UE
- Choix avec au moins une UE manquante
- UE dupliquée présente sur un seul semestre
- Liste des UE ayant des sous-UE (modules) non définies
- Liste des UE et modules ayant des natures d'enseignement non descriptibles tels quelles dans Apogée
- Sous UE (module) ayant des enseignements non distanciel sans heures

Vérification des coefficients de répartitions

- Choix avec somme coef ≠ 100%
- Faux choix classique non equireparti
- Faux choix à somme d'ECTS precrite non equireparti
- Choix avec au moins une UE ayant un coefficient de répartition ≤ 0%
- Sous choix avec somme coef ≠ 100%
- Sous choix avec au moins un module ayant un coefficient de répartition ≤ 0%
- Sous choix contenant un module sans heures avec un coef >0
- Sous UE (module) avec heures et sans groupe ouvert

Vérification des codes Apogée

- tous
- Liste des UE dont les 5 premiers caractères du code Apogée différent de ceux de la formation qui les contient
- Liste des UE et modules dont le nombre de caractères du code Apogée est: 7 8

Télécharger - Fichier CSV (ISO Latin 1) UNIX(LF) 0,00 - compatible Excel

Soutenabilité : chiffrage via SGCE en mode accréditation

- **Méthode de chiffrage** : saisie des IP pour chaque formation et des coefficients de répartition des étudiants dans les choix . SGCE calcule ensuite automatiquement les nombre de groupes et la charge induite en utilisant les tailles de groupes votées => **charge théorique**.
- Pour chaque UE obligatoire, le calcul est fait en prenant en compte tout l'effectif sans tenir compte des redoublants. La surestimation de charge induite a été mesurée sur les années précédente lors de la préparation du cadrage :

Charge théorique Apogée		Plafond de charge théorique à respecter en reventilant les IP 2018-2019 dans la nouvelle offre de formation			
composantes	2018/2019	Taux arrondis à prendre en compte	plafond de charge théorique	Sur estimation de SGCE en mode accréditation qui ne tient pas compte des redoublants	plafond de charge à prendre en compte pour SGCE en mode accréditation
- F2SMH	30 446	-4,00%	29 228	10%	32 151
- FSI	231 621	-6,00%	217 724	6%	230 787
- IUT TOULOUSE	227 346	-1,00%	202 565	1%	204 591
- IUT Tarbes	63 644	-1,00%	52 296	4%	54 388

Soutenabilité : F2SMH

Charge théorique Apogée		Plafond lettre de cadrage	
2018/2019	plafond de charge théorique	Sur estimation de SGCE en mode accréditation qui ne tient pas compte des redoublants	plafond de charge à prendre en compte pour SGCE en mode accréditation
30 446	29 228	10%	32 151

annee	mention	Total	IP	htd_par_etudiant	nombre_de_formation
2022/2023	Métiers de la forme (LP)	635,00	23	27,61	1
2022/2023	Santé, vieillissement et activités physiques adaptées (LP)	427,00	15	28,47	1
2022/2023	STAPS : activité physique adaptée et santé (L)	2 463,12	124	19,86	2
2022/2023	STAPS : entraînement sportif (L)	4 125,50	198	20,84	8
2022/2023	STAPS : management du sport (L)	2 842,48	156	18,22	3
2022/2023	STAPS : éducation et motricité (L)	5 385,05	285	18,89	2
2022/2023	STAPS : activité physique adaptée et santé (M)	1 244,56	40	31,11	2
2022/2023	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive (M)	1 291,98	54	23,93	2
2022/2023	STAPS : management du sport (M)	1 436,78	73	19,68	3
2022/2023	mF2SMH ()	12 363,00	853	14,49	7
Total		32 214,47	1821	17,69	31

Soutenabilité : FSI

Charge théorique Apogée		Plafond lettre de cadrage	
2018/2019		plafond de charge théorique	Sur estimation de SGCE en mode accréditation qui ne tient pas compte des redoublants
Avec langue hors FSI + LP et Master santé	231 621	217 724	6%
Baisse par rapport à 2018/2019		-6%	
Sans langue Hors FSI et sans LP et Master santé	228 732		
			plafond de charge à prendre en compte pour SGCE en mode accréditation
			230 787
			-0,36%
			227 909

annee	type_formation	Total	IP	htd_par_etudiant	nombre_de_formation
2022/2023	DU	1 813	238	7,62	21
2022/2023	ING1	2 730	78	35,00	3
2022/2023	ING2	3 074	79	38,91	3
2022/2023	ING3	2 270	83	27,35	3
2022/2023	L1	41 214	2980	13,83	46
2022/2023	L2	39 528	2094	18,88	32
2022/2023	L3	47 183	2154	21,90	44
2022/2023	L3 pro	4 083	119	34,31	6
2022/2023	M1	40 926	1508	27,14	73
2022/2023	M2	41 370	1594	25,95	100
2022/2023	M2 Agreg	2 728	52	52,45	7
Total		226 918			338